



ASSOC CONTEXT'ART

3 rue Pagezy

34000 MONTPELLIER

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06					
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	1 090	1 090		
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	24 821	22 043	2 778	2 699
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations	153		153	153
	Créances rattachées à des participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
COMPTES DE REGULARISATION	Autres immobilisations financières	12 130		12 130	12 630
	TOTAL (II)	38 194	23 133	15 061	15 482
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières et autres approvisionnements				
	En-cours de production				120
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	19 702		19 702	19 142
TOTAL ACTIF (I à VII)	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	474 358		474 358	660 331
	Charges constatées d'avance	930		930	1 049
	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments financiers et jetons détenus				
	Disponibilités	77 866		77 866	24 673
	TOTAL (III)	572 856		572 856	705 315
	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
	TOTAL ACTIF (I à VII)	611 050	23 133	587 917	720 796

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an

(2) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	3 236	3 236
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres		
	Report à nouveau	57 758	54 208
	Excédent ou déficit de l'exercice	15 147	3 551
	Total des fonds propres (situation nette)	76 142	60 994
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres		
Total des fonds propres		76 142	60 994
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés		
Provisions	Provisions pour risques	142 871	164 698
	Provisions pour charges		
	Total des provisions	142 871	164 698
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	124 870	205 383
	Emprunts et dettes financières divers (2)		
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	21 630	25 717
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	124 703	146 504
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	85 201	103 899
	Produits constatés d'avance	12 500	13 600
	Total des dettes (1)	368 904	495 104
Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif			
TOTAL PASSIF		587 917	720 796
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		304 059	413 496
(2) Dont emprunts participatifs			

Compte de Résultat 1/2

		Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024
			12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations		30	45
	Vente de biens et services			
	Ventes de biens			
	dont ventes de dons en nature			
	Ventes de prestations de service		21 153	42 267
	dont parrainages			
	Produits de tiers financeurs			
	Concours publics et subventions		405 408	497 809
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable			
	Ressources liées à la générosité du public			
	Dons manuels			
	Mécénats			
	Legs, donations et assurances-vie			
	Contributions financières			
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions		37 182	6 285
CHARGES D'EXPLOITATION	Utilisations des fonds dédiés			
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			
	Autres produits		8 331	6 571
	Total des produits d'exploitation		472 104	552 978
	Achats de marchandises			
	Variation de stocks			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements			
	Variation de stocks			
	Autres achats et charges externes		77 203	102 623
	Aides financières			
	Impôts, taxes et versements assimilés		3 564	10 058
	Salaires		272 000	301 308
	Cotisations sociales		88 099	88 011
	Dotation aux amortissements et dépréciations		690	1 439
	Dotation aux provisions		7 956	36 172
	Reports en fonds dédiés			
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées			
	Autres charges		270	30
	Total des charges d'exploitation		449 782	539 641
	RESULTAT D'EXPLOITATION		22 322	13 336

Compte de Résultat 2/2

		Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION			22 322	13 336
PRODUITS FINANCIERS	De participation			
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé			
	Autres intérêts et produits assimilés	774		1 089
	Reprises sur dépréciations et provisions			
	Différences positives de change			
	Produits des immobilisations financières cédées	500		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie			
Total des produits financiers			1 274	1 089
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
	Intérêts et charges assimilées	7 948		10 874
	Différences négatives de change			
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées	500		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie			
Total des charges financières			8 448	10 874
RESULTAT FINANCIER			(7 174)	(9 786)
RESULTAT COURANT avant impôts			15 147	3 551
	Produits exceptionnels			
	Charges exceptionnelles			
RESULTAT EXCEPTIONNEL				
Participation des salariés aux résultats				
Impôts sur les bénéfices				
TOTAL DES PRODUITS			473 378	554 067
TOTAL DES CHARGES			458 230	550 516
EXCEDENT ou DEFICIT			15 147	3 551
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat				
TOTAL				
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens				
Prestations				
Personnel bénévole				
TOTAL				

Etats financiers au 31/12/2025

Annexes

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

CONTEXT'ART est une association à durée illimitée, régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 et a pour but de conseiller et d'accompagner à la création d'activités dans les secteurs artistiques et culturels, en offrant aux porteurs de projet un appui technique, juridique et logistique, et également de créer des synergies entre le champ économique, le développement des territoires et les entrepreneurs de ces activités.

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025 dont le total est de 587 917 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de 473 378 euros et un total charges de 458 230 euros, dégageant ainsi un résultat de 15 147 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 18 mai 2026.

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément aux dispositions réglementaires en vigueur (rèlements ANC n°2022-06 du 22 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers s'appliquant obligatoirement aux exercices ouverts depuis le 1er janvier 2025).

Le règlement ANC 2023-03 du 7 juillet 2023, adopté en coordination avec le règlement ANC 2022-06, a pris en compte les changements induits par le règlement ANC 2022-06. Il modifie, ainsi, divers règlements de l'ANC. Pour les associations, les fondations et les autres organismes sans but lucratif, ce règlement a apporté des modifications dans les plans de comptes et les états financiers, ainsi que dans les informations à produire dans l'annexe.

Ce changement de réglementation comptable entraîne notamment :

- L'abandon de la technique des transferts de charges (comptes de classe # 79) au profit d'une imputation directe des opérations dans des comptes spécifiques selon leur nature économique,
- Une nouvelle définition du résultat exceptionnel,
- Un nouveau format d'annexe,
- Et la présentation de nouveaux modèles d'états financiers.

L'adoption du nouveau règlement et les reclassements qui en résultent constituent un changement de méthode comptable, dont l'incidence sur les comptes de l'association ne constitue que des changements de présentation, n'ayant aucune incidence sur le résultat.

Au titre de l'exercice clos le 31/12/2025, ce changement de méthode comptable n'impacte pas la présentation des comptes de l'association.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
 - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
 - indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Concernant l'application du règlement sur les actifs, l'Association a retenu les hypothèses suivantes :

- Compte tenu de la nature de ses immobilisations, l'Association n'a pas été en mesure d'identifier de composants significatifs.
- L'Association ne prévoit pas de céder ses immobilisations avant l'achèvement de leur durée de vie. La durée d'utilisation correspond en pratique aux durées d'usage qui étaient antérieurement pratiquées.
- La valeur résiduelle des immobilisations à la fin de leur utilisation étant, pour la quasi-totalité de celle-ci, non significative ou difficilement chiffrable, elle n'a pas été prise en compte.

S'agissant de matériel d'occasion, les immobilisations sont amorties sur une courte durée.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (Prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

- Logiciels	1 an
- Installations générales, agencements	5 à 10 ans
- Matériel de bureau & informatique, mobilier	4 à 5 ans

Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances et dettes

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Autres éléments significatifs de l'exercice

Pour rappel, l'Association a mis fin au bail avec la Halle tropisme en date du 31 décembre 2024.

La continuité de l'exploitation est conditionnée au renouvellement des subventions obtenues en 2025.

Il en résulte que l'application des principes comptables généralement admis dans un contexte normal de poursuite des activités, concernant notamment l'évaluation des actifs et des passifs, pourrait s'avérer inappropriée si ces subventions n'étaient pas reconduites.

Evènements post clôture

L'Association a obtenu le renouvellement de la certification "entrepreneur TPE culturelle de formation qualifiante"

Spécificités des comptes annuels d'une couveuse d'entrepreneurs à l'essai

Nous vous rappelons que notre Association exerce principalement une activité de « couveuse » d'entreprise au titre de laquelle elle fournit un soutien aux créateurs d'entreprise dans le domaine artistique et culturel, dans le cadre législatif du « CAPE », Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise, institué par la loi pour l'initiative économique n° 2003-721 du 1^{er} Août 2003 et codifié aux articles L.127-1 à L.127-7 du Code du Commerce.

Dans ce cadre, les structures d'appui concernées mettent à la disposition du porteur de projet un appui pédagogique, des moyens logistiques et des conseils personnalisés, et assument dans une certaine mesure la responsabilité technique, financière et juridique des actes afférents à la préparation et à la mise en œuvre de l'activité débutante.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Nos comptes sont présentés dans le respect des textes actuellement en vigueur pour ces activités de Couveuses d'entreprises : en conséquence y figurent à la fois la comptabilité propre de l'Association, et les comptabilités des « entreprises couvées ».

L'Association « couveuse », qui est chargée de la tenue de la comptabilité des « Couvés », intègre donc dans ses comptes les produits et les charges de chacune des entreprises couvées. Le résultat des « Couvés » étant en totalité affecté à la rémunération de l'entrepreneur (sous forme de salaire et charges sociales) à la sortie de la couveuse, il en résulte qu'aucun bénéfice ni aucune perte n'impacte les comptes de l'Association.

Les résultats des « Couvés » en cours sont neutralisés par la constitution d'une provision pour charges.

Cependant, les dépenses engagées par les « couvés » ne sont remboursées à ceux-ci que dans la limite des recettes dégagées par leurs propres activités. Il reste donc au 31/12/2025 un montant de 19 833 € (contre 23 124 € au 31/12/2024) de dépenses engagées restées à la charges des « couvés » non sortis du dispositif à cette date.

Les comptes des « Couvés » sont inclus dans le Bilan actif et passif comme suit :

- A l'Actif :

du compte 46760001 « Entrepreneur à l'essai – Charges de l'exercice» 83 508 € contre 100 297 € en N-1

- Au Passif:

du compte 46770001 « Entrepreneurs à l'essai – Produits de l'exercice» 83 508 € contre 100 297 € en N-1

Aussi seul le bilan de CONTEXT'ART est impacté par les diverses activités des Couvés, qui sont identifiées dans les divers tableaux ci-après par le terme « Couvés ».

Enfin, nous vous précisons qu'en l'absence de position administrative définitive quant aux modalités d'application de la fiscalité aux activités des Couveuses, le Conseil d'Administration a retenu le principe d'une provision pour risques.

Immobilisations

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres	1 090					1 090
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 090					1 090
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers	7 991					7 991
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	17 516		769		1 454	16 830
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	25 506		769		1 454	24 821
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES							
FINANCIERES	Participations	153					153
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	12 630				500	12 130
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	12 783				500	12 283
TOTAL		39 379		769		1 954	38 194

Amortissements

Etat exprimé en euros		Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
					Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres			1 090			1 090
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			1 090			1 090
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencement aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Autres Instal., agencement, aménagement divers			5 677	260		5 937
	Matériel de transport						
Matériel de bureau, mobilier			17 130	430	1 454	16 106	
Emballages récupérables et divers							
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES				22 807	690	1 454	22 043
TOTAL				23 897	690	1 454	23 133

Provisions

Etat exprimé en euros		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres	164 698	19 703	41 530	142 871
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	164 698	19 703	41 530	142 871
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers	1 850		1 850	
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	1 850		1 850	
TOTAL GENERAL		166 548	19 703	43 380	142 871
Dont dotations et reprises - d'exploitation - financières - exceptionnelles			7 956	37 182	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	12 130		12 130
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers	19 702	19 702	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	389 679	389 679	
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	84 679	84 679	
	Charges constatées d'avance	930	930	
	TOTAL DES CREANCES	507 120	494 990	12 130
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	43 079	43 079		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	81 791	27 011	54 780	
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	21 630	21 630		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	35 124	35 124		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	80 143	70 077	10 066	
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	9 437	9 437		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes	85 201	85 201		
	Dettes représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	12 500	12 500		
	TOTAL DES DETTES	368 904	304 059	64 846	
	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	26 120			
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

Variation des Fonds Propres

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06	Fonds propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise	3 236				3 236
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité					
Autres réserves					
Report à nouveau	54 208	3 551			57 758
Excédent ou déficit de l'exercice	3 551	(3 551)	15 147		15 147
Situation nette	60 994		15 147		76 142
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	60 994		15 147		76 142

Note complémentaire

Concours publics et subventions

31/12/2025 Etat exprimé en euros	Union Européenne	Etat	Collectivités territoriales	Autres	Montant fin ex.
Concours publics et subventions					
Concours publics					
Subventions d'exploitation	85 260	32 522	287 626		405 408
Subventions d'investissement					
TOTAL	85 260	32 522	287 626	-	405 408

Informations complémentaires sur les subventions d'exploitation

La plupart des subventions obtenues ne seront définitivement acquises qu'après la production d'un bilan financier et sa validation par le (ou les) organisme(s) financeur(s).

Cette procédure se plaçant par définition après l'arrêté des comptes, la décision du (ou des) financeur(s) n'est pas encore connue à la date de réunion du Conseil d'Administration. Mais celui-ci estimant que les objectifs et les conditions d'attribution sont respectés, a décidé de constater les produits correspondants.

Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés

Conformément aux dispositions de l'article 2 de la loi n°2005-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat, les associations dont le budget annuel est supérieur à 150 000 € et recevant une ou plusieurs subventions de l'Etat ou d'une collectivité territoriale dont le montant est supérieur à 50 000 € doivent publier les rémunérations des trois plus haut cadres dirigeants bénévoles ou salariés ainsi que leurs avantages en nature.

Au sein de l'association, le montant des rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés visés par l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif n'est pas communiqué.

En effet, compte tenu de l'organisation et de la répartition des pouvoirs au sein de la structure, cette information reviendrait à indiquer une rémunération individuelle.

Engagements de retraite

Il n'existe pas d'avantages postérieurs à l'emploi au niveau de l'Association. Seules les indemnités de départ en retraite font l'objet d'une provision pour risque. Les calculs intègrent les hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection de salaires futurs.

Le montant de la dette actuarielle des indemnités de départ à la retraite s'élève à 22 511 € au 31 décembre 2025.

Note complémentaire

Les hypothèses retenues sont :

- méthode Rétrospective Prorata Temporis
- départ à l'initiative du salarié à 64 ans
- taux d'actualisation : 3,96 %
- taux de turn-over : faible pour les cadres et les non cadres
- taux de progression des salaires : 2 %
- taux de charges sociales : 47 % pour les cadres et 45 % pour les non cadres

Honoraires commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes comptabilisés au titre du contrôle légal des comptes annuels s'élèvent à 6 808 € sur l'exercice.

Transaction avec les parties liées

L'entité fournit des informations sur les transactions qu'elle a effectuées avec des personnes physiques ou personnes morales, dénommées contrepartie :

- désignation de la contrepartie ;
- la nature de la relation avec la contrepartie ;
- le montant des transactions réalisées avec la contrepartie ;
- toute autre information sur les transactions nécessaire à l'appréciation de la situation financière de l'entité.

Ces dispositions ne s'appliquent pas aux transactions courantes conclues à des conditions normales.

Au regard des transactions citées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes nous n'avons pas de transactions à relater dans l'annexe.

Rémunérations des Dirigeants

Etat exprimé en euros

31/12/2025

Rémunérations des membres :

- des organes d'administration
- des organes de direction
- des organes de surveillance

En application du principe du respect du droit des personnes, cette information n'est pas toujours servie, car elle aurait pour effet indirect de fournir des renseignements à caractère individuel.

Effectif moyen

31/12/2025

Interne

Externe

EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE

Cadres & professions intellectuelles supérieures

1

Professions intermédiaires

Employés

7

Ouvriers

TOTAL

8

Annexe libre

Etat exprimé en euros

NOTES RELATIVES AUX ACTIVITES DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Ressources de l'organisme liées à la formation professionnelle

Origine des fonds	Montant	%
I Ressources provenant des entreprises et administrations pour leurs salariés et des particuliers		
Entreprises	21 153	
Etat, collectivités locales, établissements publics		
Entreprises VIA FONGECIF, OMA, FAF		
Particuliers		
Sous total I	21 153	4,48 %
II Ressources provenant des pouvoirs publics		
Instances Européennes	85 260	
Etat	32 522	
Régions	51 902	
Autres collectivités territoriales	235 724	
Sous total II	405 408	85,87 %
III Autres ressources		
Autres organismes de formation	0	
Autres ressources	45 543	
Sous total III	45 543	9,65 %
TOTAL des Ressources liées à la formation	472 104	100 %

Les ressources liées à la formation professionnelle représentent 100 % du total des produits de l'exercice de l'association.

Décomposition des actions de formation par finalité

Finalités des actions	Montant	%
Diplômantes (1)		
Perfectionnement professionnel et qualifiant (2)		
Insertion sociale	472 104	100 %
TOTAL	472 104	100 %
(1) Diplômes nationaux, titres homologués		
(2) Certificats de branches, certificats d'entreprise, attestations		

Conventions de ressources publiques affectées

Conventions	Montant initial	Suivi exécution		
		Solde au début de l'Exercice	Utilisation en cours d'exercice	Solde à la fin de l'Exercice
- Accompagnement à la création d'activité et de suivi post création	261 950		261 950	
- Action de « couveuse d'activités » dans le domaine artistique et culturel	126 108		126 108	
- Divers	17 350		17 350	
- Aides à l'emploi				
TOTAL	405 408		405 408	

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025
Total des Produits à recevoir		396 050
Autres créances clients		5 843
CLIENTS FACTURES A ETABLIR	5 265	
CLIENTS FACT.A ETABLIR CAPE	578	
Autres créances		390 207
CONSEIL DEPARTEMENTAL	67 125	
SUBVENTIONS FSE	218 971	
SUBVENTIONS REGION LR	92 411	
SUBVENTIONS DIVERSES	11 172	
PRODUITS A RECEVOIR CAPE	528	

Charges à payer

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

Total des Charges à payer		66 229
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		234
INT COURUS SUR EMPRUNTS	184	
BANQUE AGIOS A PAYER	50	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		11 745
FOURN. FACT. NON PARVENUES	2 991	
FACTURES NON PARVENUES CAPE	8 754	
Dettes fiscales et sociales		54 250
DETTE PROV CONGES A PAYER	34 623	
COLLECTIF PERSONNEL AUTRES CHARGES A PAYER	252	
CH SOC DETTE CONGES A PAYER	14 975	
ETAT, CHARGES A PAYER	4 400	

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros		Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION				930
Achats et charges externes			930	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
TOTAL				930

Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros		Période	Montants	31/12/2025
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION				12 500
Subventions d'exploitation			12 500	
Produits constatés d'avance - FINANCIERS				
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS				
TOTAL				12 500